

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

3 – Domaine et patrimoine

3-3 Location

OBJET

N° 2026-29

*Mise à disposition d'une
salle au Pavillon S. HESSEL*

Titta Carvelli et

Véronique Valdes

le 15/11/2026

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.32 en date du 11 février 2023, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention joint ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux du Pavillon Stéphane Hessel sis 47 rue des Vignes - 74240 Gaillard ;

Considérant le souhait de faire intervenir les artistes Titta Carvelli et Véronique Valdes pour un concert dans le cadre la saison culturelle de la ville, le dimanche 15 novembre 2026, au Pavillon Stéphane Hessel ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De mettre à disposition des artistes Titta Carvelli et Véronique Valdes, la salle du 1^{er} étage située dans le Pavillon Stéphane Hessel à Gaillard le dimanche 15 novembre 2026.

ARTICLE 2 – De signer deux conventions pour le concert de Titta Carvelli et Véronique Valdes, pour l'utilisation des locaux.

ARTICLE 3 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gaillard, le 03/03/2026

Le Maire,

Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture: 5/3/26

de sa mise en ligne le : 5/3/26

de sa notification le : 5/3/26

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.